

DÉLIBÉRATION n° 2025-12-13-9

Le conseil d'administration, en sa séance du 13/12/2025,  
sous la présidence de Jean-Philippe THIELLAY,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles R. 741-4 et R. 719-51 à R. 719-109-1, D. 741-9 à D. 741-11,;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment ses titres Ier et III ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux EPSCP et aux EPST ;

Vu l'avis du recteur de région académique ;

Vu les documents comptables présentés au Conseil d'administration

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du budget rectificatif- Exercice 2025

Article 1

Le conseil d'administration vote et autorise les autorisations budgétaires suivantes :

- 36 équivalents temps plein travaillés (ETPT)
  - 32.5 ETPT sous plafond
  - 3.5 ETPT financés hors SCSP
- 6 056 572 € d'autorisations d'engagement dont
  - 2 894 000 € pour le personnel
  - 2 693 140 € pour le fonctionnement
  - 469 432 € pour l'investissement
- 6 170 975 € de crédits de paiement dont
  - 2 894 000 € pour le personnel
  - 2 696 358 € pour le fonctionnement
  - 580 617 € pour l'investissement
- 6 543 112 € de prévisions de recettes
- 372 137 € de solde budgétaire excédentaire



Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

Total des produits	6 501 230 €
Total des charges	6 448 298 €
Résultat patrimonial excédentaire + 52 932 €	
Capacité d'autofinancement	+ 533 732 €
Ressources d'investissements	+ 190 000 €
Dépenses d'investissements	- 580 617 €
Variation du fonds de roulement	+ 143 115 €
Variation de trésorerie	+ 397 137 €

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

**La délibération est mise au vote avec 30 membres en exercice et 22 membres présents (hors représentés). Le quorum est de 11 membres présents.**

Suffrages exprimés des présents et représentés : 30  
Majorité des suffrages exprimés : 15

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.**

Fait à Aix-en-Provence, le 13/12/2025



Jean-Philippe THIELLAY  
Président du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : **16/12/2025**